# **Chapitre 11**

## Examen de la situation financière

(anciennement Examen dynamique de suffisance de capital)

#### 1. Encadrement

- Requis en vertu de la Loi
- « l'étude doit aussi porter sur la situation financière prévue de l'assureur et elle doit décrire les répercussions financières qui pourraient découler des activités de l'assureur. »
- Traité à la section 2500 des normes de pratique de l'ICA
- · Il existe également une note éducative de l'ICA (1 janvier 2020)

## 2. Description

- Au moins une fois durant chaque exercice financier, l'actuaire désigné devrait procéder à une évaluation de la situation financière récente et courante et de la santé financière future de l'assureur sous différents scénarios choisis. (2520.01)
- L'examen de la santé financière a pour objet d'identifier les événements plausibles susceptibles de compromettre la santé financière satisfaisante de l'assureur, les mesures qui atténueraient la probabilité de survenance de tels événements et les mesures susceptibles d'atténuer l'effet de ces menaces si elles se matérialisent.
- · L'étude doit être effectuée au minimum annuellement pour chaque assureur
  - Le moment et la fréquence des évaluations de l'actuaire seraient suffisants pour supporter des mesures correctives de façon opportune prises par la direction et le conseil d'administration
  - L'actuaire désigné devrait s'assurer que l'évaluation est courante.
    L'évaluation devrait tenir compte des événements récents et des récents résultats financiers opérationnels de l'assureur.
- Le rapport doit prendre la forme prescrite par l'Autorité des marchés financiers

- L'actuaire désigné devrait présenter un rapport écrit de chaque évaluation au conseil d'administration de l'assureur (ou au comité approprié du conseil comme le comité d'audit, le comité sur le risque, etc. s'il y a eu délégation)
- · L'actuaire peut ainsi informer la direction de l'assureur des répercussions du plan d'entreprise sur le niveau de capitalisation et lui fournir des conseils au sujet des risques significatifs auxquels elle s'expose.
- · L'ESF englobe les éléments suivants:
  - L'analyse de la situation financière récente et courante;
  - l'élaboration d'un scénario de base;
  - l'élaboration de scénarios défavorables;
  - l'identification et l'analyse de l'efficacité de mesures correctives prises par la direction aux fins d'atténuation des risques;
  - la communication des résultats de l'analyse et des recommandations qui en découlent à la direction et au conseil d'administration de l'assureur
  - une opinion, signée par l'actuaire désigné, indiquant la santé financière de l'assureur

## 3. Situation financière récente et courante (2520.05)

- Porterait normalement sur les activités des derniers exercices (on pourrait penser aux 3 dernières années)
- L'examen porterait sur l'état des résultats et sur l'analyse des sources des bénéfices de chaque année, ainsi que sur la situation financière à la fin de chacune de ces années, y compris le bilan et les résultats des examens réglementaires applicables en matière de suffisance du capital.
- L'actuaire analyserait les tendances récentes et étudierait les circonstances et les principaux facteurs qui ont favorisé ces tendances.
  - → Au-delà des tableaux, important de comprendre les tendances et de les expliquer

## Exemple d'informations pertinente à regarder :

Bilan sommaire	Année y-2	Année y- 1	Année y	Proj. ESF précédent y
Actifs				
Passifs				
Provisions techniques Autres passifs				
Capitaux propres				

État des résultats sommaire	Année y-2	Année y- 1	Année y	Proj. ESF précédent y
Revenus				
Primes brutes Primes cédées Revenus de placement Autres revenus <b>Total</b>				
Dépenses				
Variation des provisions techniques Prestations encourues Commissions Frais généraux Autres dépenses Total				

ESCAP	Année y-2	Année y-1	Année y	Proj. ESF précédent Y
Coussin de solvabilité global				
Risque de crédit Risque de marché Risque d'assurance Risque relatif aux fonds distincts Risque opérationnel Crédits <b>Total</b>				
Capital disponible				
Catégorie 1 Catégorie 2 Attributions de l'avoir Dépôts admissibles <b>Total</b>				
Ratio ESCAP				

En vigueur et nouvelles affaires	Année y-2	Année y-1	Année y	Proj. ESF précédent Y
En vigueur				
Volume Primes				
Nouvelles affaires				
Volume Primes				

## 4. Projections futures

- Dynamique par rapport à l'ESCAP
- Doivent être effectué annuellement basé sur les résultats disponibles les plus récents
  - → Les actuaires remettront d'ici le 31 décembre 2020 l'ESF basé sur les résultats au 31 décembre 2019
- Santé financière satisfaisante (2510.09)
  - → La santé financière de l'assureur serait satisfaisante si, pendant toute la période de projection :
    - en vertu des scénarios de solvabilité, la valeur de l'actif aux états financiers de l'assureur est plus grande que la valeur de son passif;
    - en vertu des scénarios de continuité, l'assureur respecte le ratio de capital minimal réglementaire; et
    - en vertu du scénario de base, l'assureur respecte son ratio cible interne de capital déterminé par le dispositif ORSA.

#### → En d'autres termes

- ✓ Scénarios de solvabilité: reste au moins 1\$ de surplus (Actif>Passif)
- ✓ Scénario de continuité : Ratios ESCAP total minimal de 90% et ESCAP de base d'au moins 55%
- ✓ Scénario de base : respecte cible interne
  - Les ratios ESCAP projetés dans le scénario de base doivent être supérieurs aux ratios cibles internes de capital. En effet, si les ratios ESCAP deviennent inférieurs aux ratios cibles internes de capital, un plan de redressement sera exigé. Dans ce contexte, l'Autorité considère qu'il est plus juste de ne pas juger la situation financière satisfaisante;

## · Période de projection :

- → Commence à la date du plus récent bilan de fin d'exercice dont on dispose.
- → La période de projection à l'égard d'un scénario serait suffisamment longue pour tenir compte de l'effet de son caractère défavorable et de la capacité de la direction à réagir.
- → La période de projection d'un assureur-vie typique serait de cinq ans.
- → La période de projection d'un assureur IARD typique serait de trois ans.

#### 5. Scénarios

- Les scénarios se composent d'un scénario de base et de plusieurs scénarios défavorables.
- Chaque scénario tient compte non seulement des polices en vigueur, mais aussi des polices présumées vendues pendant la période de projection.
- Chaque scénario tient compte à la fois des opérations d'assurance et de non-assurance (par exemple les activités d'une société de fiducie qui est une filiale de l'assureur).

## ◆ Scénario de base (2520.17)

- Ensemble d'hypothèses réalistes permettant de projeter la situation financière de l'assureur pendant la période de projection.
- Normalement, le scénario de base correspond au plan d'entreprise de l'assureur.
  - → Il est peu pratique que le scénario de base diffère du plan d'entreprise puisque cela sous-entend que la direction de l'assureur et l'actuaire ont une perspective différente à cet égard.
  - → Tout écart devrait être divulgué

#### · Rapport:

→ Mêmes tableaux que pour situation récente mais pour les années y+1 à y+5

### Scénarios défavorables (2520.18)

- Un scénario défavorable est mis au point en soumettant à une simulation de crise les hypothèses du plan d'affaires, y compris le calcul du passif des contrats d'assurance.
- · Les simulations concerneraient les facteurs de risque pouvant déclencher des menaces éventuelles pour la santé financière de l'assureur.
- Le nombre et le type de scénarios défavorables peuvent varier d'un assureur à l'autre et peuvent évoluer dans le temps pour un assureur donné.

## 2 sous catégories :

## · <u>Scénario de solvabilité</u>:

- → Un scénario de solvabilité est un scénario défavorable plausible si sa survenance est crédible et que sa probabilité de survenance n'est pas négligeable.
- → L'actuaire tiendrait compte des risques importants, plausibles ou des événements auxquels l'assureur est exposé.
- → L'actuaire peut utiliser une classification par percentiles des résultats pour déterminer si un scénario de solvabilité est à la fois plausible et défavorable
- → La simulation de crise inversée peut aider à déterminer s'il est nécessaire que certains facteurs de risque fassent l'objet d'une simulation ou non, tenant compte que certains facteurs de risque pourraient ne jamais s'aggraver au point de constituer une menace pour la situation financière de l'assureur. L'actuaire peut ainsi déterminer si un risque important, plausible ou un événement existe pour l'assureur pendant la période de projection.

## Scénario de continuité :

→ Un scénario de continuité est un scénario défavorable qui est davantage susceptible de survenir et/ou est moins grave qu'un scénario de solvabilité et qui peut inclure des risques qui ne sont pas pris en compte dans les scénarios de solvabilité.

## 6. Catégories de risque (2520.20)

- L'actuaire évaluerait diverses catégories de risque et déterminerait celles qui sont pertinentes compte tenu de la situation de l'assureur lorsqu'il envisage des menaces à la suffisance du capital en vertu de scénarios défavorables.
- Varient d'un assureur à l'autre et peuvent changer, avec le temps, dans le cas d'un même assureur.
- Catégories de risque devant être considérés (Note éducative de l'ICA) mais n'est pas limitatif
  - ✓ Mortalité;
  - ✓ Morbidité;
  - ✓ Conservation des affaires et déchéance;
  - ✓ Risque de marché;
  - ✓ Inflation
  - ✓ Risque de crédit;
  - ✓ Nouvelles ventes;
  - ✓ Dépenses;
  - ✓ Réassurance;
  - ✓ Actions gouvernementales et politiques;
  - ✓ Hors-bilan; et
  - ✓ Sociétés affiliées.
  - → Certaines catégories peuvent ne pas être pertinentes
    - ✓ Ne feraient l'objet d'aucune analyse
  - → Test de sensibilité
    - ✓ Pour déterminer les catégories de risque pertinentes pour la société.

## 7. Scénarios intégrés (2520.22)

- · L'actuaire bâtirait des scénarios intégrés en combinant au moins deux facteurs de risque dont la combinaison génère un scénario défavorable.
- Un scénario intégré serait conçu de façon à constituer en soi un scénario défavorable.

## 8. Analyse des risques pertinents

- Sélection de scénarios défavorables et plausibles
  - → Pour chaque catégorie de risque pertinente, sélection de 1 ou + scénarios devant faire l'objet de modélisation
  - → Susceptibles d'avoir une influence significative sur l'excédent ou qui pourraient faire en sorte que, durant la période de projection, l'assureur ne soit plus en mesure de satisfaire aux exigences relatives au montant minimal de capital requis.

#### 9. Sélection des scénarios

- Modélisation stochastique
  - → Scénario défavorable considéré plausible s'il correspond à un percentile se situant entre le 95e et le 99e percentile de la distribution des résultats
- Sans modèle
  - → variabilité des résultats historiques
  - → crédibilité des données
- Tests de sensibilité
  - → déterminer jusqu'à quel point il convient d'ajuster le(s) facteur(s) de risque en question afin d'obtenir un excédent négatif pendant la période de projection
  - → déterminer si ce degré de changement est plausible ou non.

## 10. Analyse des scénarios défavorables

- Sélection des scénarios à inclure dans le rapport à partir de ceux modélisés présentant les plus grandes sensibilités, où la sensibilité est basée sur le type de scénario et les seuils connexes qui sont testés
- Effets de retombées
  - → Événement se produisant lorsqu'un scénario défavorable provoque un changement d'au moins une des hypothèses interdépendantes ou d'au moins un des facteurs de risque.
- Mesures correctives que pourrait prendre la direction et présentation des résultats de la santé financière avec ou sans ces mesures. (2520.29.2)
  - → Des commentaires seraient inclus sur la justification de ces actions et la mesure dans laquelle elles sont nécessaires et réalisables, et les raisons pour lesquelles on s'attend à ce qu'elles atténuent ou éliminent les menaces à la santé financière satisfaisante.
  - → Toute contrainte pouvant être exercée sur les mesures correctives identifiées de la direction serait prise en compte.
  - → Les mesures de la direction peuvent comprendre, mais sans s'y limiter :
    - la retarification des produits d'assurance;
    - les mises à jour de l'échelle des participations des titulaires de police;
    - le rajustement des éléments de produits non garantis;
    - la suspension des paiements de participations, des réductions du capital et des transferts à la société mère ou à l'établissement principal, le cas échéant;
    - l'augmentation de capital supplémentaire ou l'adoption d'un plan approuvé visant l'augmentation de capital
    - le renforcement des pratiques de gestion du risque;
    - l'atténuation du risque qui entraîne des insuffisances de capital;
    - un niveau accru de surveillance et de production de rapport relativement à la position de l'assureur sur le capital

- Mesures réglementaires qui pourraient être prises à l'égard de chaque scénario.
  - → Identification des mesures qui pourraient être prises à l'égard de chaque scénario selon lequel l'assureur n'est plus en mesure de satisfaire aux exigences relatives au montant minimal de capital requis.
  - → Identification de leur incidence sur la santé financière de l'assureur

## 11. Rapport d'ESF

- But principal:
  - → Informer la direction et le CA
  - → Risques significatifs auxquels l'assureur est exposé
  - → Mesures qui pourraient être prises afin de réduire ou d'éliminer l'exposition à ces risques
  - → Informer l'organisme de réglementation
- · Défi pour l'actuaire
  - → Divulguer l'information pertinente de façon compréhensible pour tous les utilisateurs
- Au Québec: Guide de l'actuaire concernant la production du rapport sur la situation financière actuelle et prévue des assureurs de personnes
- · Certains éléments à souligner devant être inclus dans le rapport :
  - → Historique des derniers événements depuis le dernier ESF
  - → Commentaires de la haute direction suite aux conclusions et recommandations du dernier rapport d'ESF
  - → Conclusions et/ou recommandations à la haute direction pour gérer et diminuer les risques
  - → Une conciliation des données projetées du scénario de base pour la première année de l'ESF précédent et les résultats réels de l'année se terminant devra être effectuée
    - ✓ Identifiant les principales sources d'écart permettant d'expliquer la différence entre les résultats projetés et réels

→ Énoncé d'opinion (2540.03) : [insérer les mots qui conviennent là où il y a des crochets]

« J'ai complété l'évaluation de la santé financière [future] de [nom de l'assureur] au [date], conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

J'ai procédé à l'analyse de sa situation financière prévue au cours d'un nombre d'années approprié en fonction de divers scénarios. Dans le cadre de mon évaluation, j'ai utilisé le [dispositif ORSA et sa détermination du(des)] ratio(s) cible(s) interne(s) de capital de [nom de l'assureur].

[Mon rapport comprend l'identification des mesures correctives que la direction pourrait prendre pour atténuer l'effet des scénarios défavorables qui menacent [la solvabilité de] [nom de l'assureur] ou/et [sa capacité d'opérer sur une base de continuité]].

À mon avis, la situation financière [future] de l'assureur [est satisfaisante] ou [est satisfaisante sous réserve de . . .] ou [n'est pas satisfaisante pour la(les) raison(s) suivante(s)...]. »

[Montréal (Québec)] [Mary F. Roe] [Date du rapport] Fellow, Institut canadien des actuaires

- → Comparaison entre le scénario de base de l'ESF courant et celui de l'ESF de l'année précédente
  - ✓ Expliquant les écarts importants entre les résultats projetés de l'ESF courant et ceux de l'ESF précédent.
- → Le rapport sur la situation financière doit inclure des commentaires sur chacune des catégories de risque
  - ✓ Même si le risque n'est pas majeur pour la compagnie, l'actuaire devra le commenter brièvement dans son rapport
- → Justification de tout retrait, remplacement, addition ou modification d'un scénario défavorable d'une année à l'autre;
- → Le rapport doit contenir des conclusions et recommandations
  - ✓ qui auront été formulées au CA et à la direction de l'assureur
- → Retour sur les conclusions et recommandations émises dans le rapport sur l'ESF de l'année précédente.
  - ✓ Un suivi doit être présenté et doit indiquer les mesures prises par la direction ainsi que la mise à jour de ces recommandations en considérant les nouveaux éléments de l'année.